

BON A SAVOIR

POURQUOI ?

QUOI ?

QUAND ?

QUI ?

OÙ ?

COMMENT ?

Syndicat CFTC

BIENVENUE

Bonjour et bienvenue au sein de l'Unité Economique et Sociale ERAM.

Partenaire de votre vie professionnelle, notre section syndicale CFTC a regroupé dans ce livret des informations pratiques et légales vous permettant de découvrir les avantages auxquels vous avez droit.

Nous espérons que ce guide répondra à vos questions et vous permettra de vous épanouir dans votre métier.

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFTC, dont vous trouverez les coordonnées à la fin du guide, pour toutes questions ou demandes d'informations complémentaires.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce document riche en informations.

Syndicalement,



Didier BOURGET

Délégué Syndical Central CFTC Eram

Un syndicalisme différent

Fidèle aux valeurs qu'elle défend, la CFTC prône la diversité et le respect des différences. Nourrissant **un profond attachement à la personne** et aux valeurs humaines, notre syndicat veille tout particulièrement à ce que **vie professionnelle et vie personnelle s'équilibrent**.

Respect de la personne

Pouvoir s'opposer, toujours proposer !

La CFTC s'engage dans le **dialogue social** mais elle peut durcir le ton lorsque les valeurs qu'elle défend sont remises en question ou bafouées.

Respect des valeurs humaines

Une conscience économique et morale forte

Améliorer les conditions de travail au quotidien est l'objectif que doivent nourrir naturellement vos élus. La CFTC s'engage et met tout en œuvre pour **garantir de bonnes conditions de travail au sein de l'entreprise**.

Notre syndicat ne s'engagera que dans **des actions et des projets réalistes et réalisables**.

Respect du salarié

Force de proposition

Voici une partie des revendications portées par le syndicat CFTC :

- ▶ Veiller au respect des engagements pris par l'employeur,
- ▶ Garantir la reconnaissance au travail et l'évolution de carrière pour TOUS,
- ▶ Toujours être à vos côtés pour vous écouter, vous répondre et vous défendre !

POUR VOUS ET AVEC VOUS SYNDICAT CFTC...

BON A SAVOIR

REPOS HEBDOMADAIRE

Repos hebdomadaire

- Les salariés auront la possibilité de décaler 2 fois par an leur jour de repos hebdomadaire afin de bénéficier d'un samedi non travaillé avec l'accord de l'employeur.

IMPORTANT : Lors de la mise en place du planning par le responsable, le jour de repos habituel ne peut en aucun cas être décalé afin de correspondre au jour férié.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

Organisation Temps de travail

Temps Partiel

- **Possibilité de faire des avenants** : 6 par an avec maximum de 26 semaines (Hors remplacement nominatif)
- **Contrat minimum de 21H** par semaine (sauf demande du salarié d'effectuer moins d'heure par semaine)
- **15% de majoration** par heure effectuée au-delà de la durée hebdomadaire contractuelle
- **Pas de plage horaire inférieure** à 3h par demi-journée (accord de branche)
- **Une SEULE pause par jour de 2h maximum** (sauf magasin fermé le midi maximum 2h30)
- **Contrat de travail d'un temps partiel** doit comporter les jours de travail et les plages horaires.
Exemple pour un contrat 24h :
Lundi 6h / Mardi repos / Mercredi 6h / Jeudi repos / Vendredi 6h / Samedi 6h
- **Les jours ne devront pas être changés** sans l'accord de l'employé, sauf disposition du contrat de travail

IMPORTANT : Les salariés bénéficiant de jours RTT pourront poser un jour RTT à raison de deux samedi par an, accord de la direction (accord égalité hommes/femmes du 6 décembre 2011)

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet.

BON A SAVOIR

Congés Payés

Les congés payés sont acquis du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours à raison de 2,5 jours par mois soit 30 jours par an.

Congés supplémentaires

Le salarié a droit à :

- **1 jour supplémentaire** lorsqu'il prend de 3 à 5 jours consécutifs, entre le 1^{er} novembre et le 30 avril.
- **2 jours** lorsqu'il prend au moins 6 jours consécutifs, entre le 1^{er} novembre et le 30 avril (Congés pris en dehors de la 5^{ème} semaine).

Le second jour de repos hebdomadaire est considéré comme jour ouvrable, sauf s'il est le premier jour ouvrable suivant le départ en vacances, auquel cas il ne rentre pas dans le décompte du congé. Celui-ci ne commence alors à courir que le jour où le travail aurait normalement repris.

Pour fixer l'ordre des départs, l'employeur tient compte de la situation de famille des bénéficiaires, notamment des possibilités de congé dans le secteur privé, du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité.

Pour les vacances en général, la politique de l'entreprise est que le planning des congés payés soit validé trois mois avant le premier départ. (source RH)

IMPORTANT : Le code du travail prévoit des dispositions visant à permettre aux salariés ayant des obligations familiales de partir en couple avec leurs enfants.

[N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet.](#)

BON A SAVOIR

Congés Spéciaux

L'absence est assimilée à une période de travail effectif.
Le salaire est donc maintenu.

	non cadres	cadres
Naissance ou adoption d'un enfant	3 jours	3 jours
Mariage du salarié ou PACS	4 jours <i>(1 semaine après 1 an d'ancienneté)</i>	4 jours <i>(1 semaine après 1 an d'ancienneté)</i>
Mariage d'un enfant	2 jours	2 jours
Décès : conjoint, père, mère, frère, sœur, beaux parents...	3 jours	3 jours
Décès : beau-frère, belle-sœur, autre ascendant...	3 jours	3 jours <i>(après 1 an d'ancienneté)</i>
Décès : enfant	5 jours	5 jours
Communion d'un enfant	1 jour	1 jour
Survenance handicap enfant	2 jours	2 jours
Déménagement	-	1 jour

IMPORTANT : Les salariés unis par un Pacs, ou vivant en concubinage, bénéficieront des mêmes congés pour événements familiaux que les salariés mariés.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

AVANTAGES

Jours d'ancienneté

Chez Eram, les salariés bénéficient de jours de congés supplémentaires en fonction de leur ancienneté.

15 ans = 1 jour
25 ans = 2 jours
30 ans = 3 jours
35 ans = 4 jours

IMPORTANT : Les jours de congés supplémentaires correspondants, pourront être accordés en dehors de la période légale des congés payés.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

CROSS SOCIAL CFTC*

UNE QUESTION,

UN PROBLÈME,



BESOIN D'AIDE ?

FLASHÉZ-MOI⁽¹⁾ !

⁽¹⁾ appli «scan» téléchargeable sur App Store et Play Store

*La CFTC chez Eram réaffirme son attachement à la Personne, aux Valeurs Humaines et au Respect du Salarié. C'est cette vision du syndicalisme moderne que l'on retrouve aujourd'hui dans le Cross Social CFTC, un syndicalisme de proximité, accessible à TOUS et partout, multi-supports et humain. Découvrez et redécouvrez vos droits en visitant notre nouveau site internet.

<http://eram.csfv.fr>

BON A SAVOIR

AVANTAGES

Paire de chaussures

Afin de favoriser le port des chaussures ERAM ou STAGGY en magasin, l'entreprise Eram a décidé de donner à ses salariés :

- **60 €** pour une paire de chaussures de la collection Eté
Utilisable entre le 1^{er} mars et le 30 avril pour la saison d'été.
- **85 €** pour une paire de chaussures de la collection Hiver.
Utilisable entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre pour la saison Hiver.

Qui est concerné ?

- Tous les collaborateurs employés en CDI et en CDD, ayant une ancienneté continue d'au moins 3 mois.
- L'ancienneté requise est appréciée au 1^{er} mars (*pour la saison Eté*) et au 1^{er} septembre (*pour la saison Hiver*).

IMPORTANT : Chaque dotation devra être saisie sur caisse sous le code vendeur du bénéficiaire, et non la totalité des dotations sous le code du responsable magasin.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

AVANTAGES

Chèques Vacances

Vos élus au Comité d'Entreprise utilisent l'intégralité du budget des œuvres sociales pour financer les chèques vacances. Ainsi, chaque année, chaque salarié justifiant de 6 mois de présence au 1^{er} janvier, reçoit 60€ et 40€ supplémentaires par enfant à charge. Les chèques vacances sont envoyés en magasin courant janvier.

Tickets restaurant

Dès 6 mois d'ancienneté, vous bénéficiez de tickets restaurant d'une valeur faciale de 5,50 € financés pour moitié par l'entreprise.

Pour un temps complet :

De 6 mois à 3 ans d'ancienneté = **7 tickets par mois**

Au-delà de 3 ans d'ancienneté = **14 tickets par mois**

Pour un temps partiel (calculé selon la durée de travail hebdomadaire) :

Pour un contrat de 24h par semaine et une ancienneté supérieure à 3 ans, vous bénéficierez de 10 tickets.

$24H * (14 \text{ tickets par mois} / 35H) = 9,6$ soit 10 tickets (arrondis au supérieur)

INFO : les tickets restaurant sont calculer uniquement sur la base des jours travaillés. Lorsqu'un salarié est en congés payés, congés maternité, arrêt maladie ou formation, il ne perçoit pas de tickets restaurant

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet.

BON A SAVOIR

AVANTAGES

**Vous bénéficiez de réduction auprès de l'agence de voyage
THOMAS COOK ET JET TOUR**

www.voyagesdirects.fr

**Code : ERAM
Identifiant : 2013 ERAM**



Venez profiter de nombreuses réductions et de l'envoi gratuit à votre domicile de la billetterie sur Meyclub.com

1. j'accède au site internet www.ceeram-magasins.meyclub.com
2. dans la case identifiant je tape « prenom »
3. dans la case mot de passe je tape « date de naissance 00/00/0000 »

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

PRIME

Prime de Noël

Si vous travaillez à temps complet (35h par semaine), vous bénéficiez d'une prime de Noël de **500 € brut** après **30 mois de présence au 1^{er} novembre** dans l'entreprise.

Si vous avez un contrat à temps partiel, votre prime sera calculée en fonction de la durée de votre contrat hebdomadaire.

Exemple (pour un contrat de 24h par semaine) :

Votre prime sera de :

$$24h * (500 € / 35H) = \mathbf{342,86 € brut}$$

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**



Syndicat CFTC éram

Engagement

Proximité

Convictions

Solidarité

Respect

Dialogue

Justice

Disponibilité

**Vous partagez ces valeurs,
rejoignez-nous !**

Didier BOURGET - DSC / DS / DP / Elu CE & CCE / Elu CHSCT
06 79 03 94 44 - dibourget@orange.fr

BON A SAVOIR

Rémunération des jours fériés ?!?

Jours fériés pendant les congés payés

Si un jour férié (*habituellement travaillé*) tombe durant les congés payés d'un salarié, ce dernier aura droit à un jour supplémentaire de congé payé à récupérer.

Rémunération des jours fériés

- Les heures habituellement effectuées ce jour sont rémunérées et enregistrées en heures fériées.
- Si le magasin est ouvert, les heures effectuées sont rémunérées en heures normales auxquelles viennent s'ajouter les heures habituellement travaillées ce jour.

Dimanches travaillés

Les dimanches travaillés sont payés doubles et récupérés.

IMPORTANT : Lors de la mise en place du planning par le responsable, le jour de repos habituel ne peut en aucun cas être décalé afin de correspondre au jour férié.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

Droit Parental

Maternité

L'entreprise permet aux femmes enceintes :

- Si elles ne peuvent pas obtenir un rendez-vous en dehors de leur temps de travail, **les salariées enceintes bénéficieront d'une autorisation d'absence** pour se rendre aux examens médicaux obligatoires.
- Cette autorisation d'**absence** sera **rémunérée** et assimilée à une période de travail effectif pour la détermination des congés payés et de tous les droits liés à l'ancienneté.
- A compter du **cinquième mois de grossesse**, les salariées pourront, bénéficier d'une **réduction d'horaire** quotidienne de **quinze minutes**, sans diminution de rémunération à condition, qu'elles aient travaillé au moins **cinq heures** dans la journée.

IMPORTANT : Les salariés ayant au moins un an d'ancienneté, bénéficieront de leur salaire à 100 %, pendant le congé de maternité. (*accord sur égalité hommes/femmes. 6 Déc. 2011*)

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

Droit Parental

Congés d'adoption

Tout **salarié titulaire de l'agrément**, en vue d'une adoption, délivré par la **Ddass**, a le droit de bénéficier d'un **congé non rémunéré** d'une durée maximale de **six semaines** s'il se rend dans les départements ou territoires d'outre-mer ou à l'étranger pour adopter un enfant. (*Congé d'adoption international*).

Article 38 de la CCN

10 semaines à compter de l'arrivée de l'enfant au foyer.

Ce congé sera **rémunéré** et assimilée à une période de travail effectif pour la détermination des congés payés et de tous les droits liés à l'ancienneté.

IMPORTANT : Les salariés continueront de bénéficier de la couverture complémentaire de santé dans les mêmes conditions que lorsqu'ils travaillaient (*accord sur égalité hommes/femmes. 6 Déc. 2011*)

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

Droit Parental

Le congé paternité

- Le congé de naissance : **3 Jours** (*rémunérés*)
- Le congé paternité: **11 Jours consécutifs** (*18 Jours en cas de naissances multiples*)

Ils doivent être pris dans les quatre mois suivant la naissance de l'enfant.

Par ailleurs, l'entreprise ne versera pas de salaire en complément des indemnités journalières de sécurité sociale perçues dans le cadre du congé paternité.

IMPORTANT : L'entreprise maintient la rémunération habituelle brute du salarié ayant au moins 2 ans d'ancienneté pendant son congé paternité durant 7 jours calendaire (samedi, dimanche compris).

Pour les salariés n'ayant pas 2 ans d'ancienneté, l'entreprise ne versera aucun complément de salaire. (*accord sur égalité hommes/femmes. 6 Déc. 2011*)

[N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :](#)

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

Droit Parental

Le congé parental d'éducation

- **Le congé parental ne compte que pour moitié** dans la détermination de l'ancienneté.
- Toutefois **pour les salariés ayant deux ans d'ancienneté** à la date de leur départ en congé parental, celui-ci n'aura aucune incidence sur l'acquisition de l'ancienneté

IMPORTANT : les salariés continueront de bénéficier de la couverture complémentaire de santé dans les mêmes conditions que lorsqu'ils travaillaient. (*accord sur égalité hommes/femmes. 6 Déc. 2011*)

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

Droit Parental

Enfant malade

- Pour les salariés ayant un an d'ancienneté à la date de l'hospitalisation, il est accordé, sur production d'un certificat d'hospitalisation, une autorisation d'absence rémunérée de **4 jours par an** pour leur enfant de moins de 10 ans.
- Une absence rémunérée de **2 jours par an** est accordée en cas d'hospitalisation de leur enfant de 10 à 13 ans.

Accord sur égalité hommes/femmes. 6 Déc. 2011

IMPORTANT : Le code du travail permet à tout salarié dont l'enfant à charge est victime d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident graves d'un "congé de présence parentale de 310 jours ouvrés (du lundi au samedi).

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

Organisation Temps de Travail

Rentrée scolaire

Parce que la rentrée scolaire en septembre constitue un temps fort de la vie d'un enfant et de celle de sa famille :

Il est permis à la mère ou au père d'un enfant scolarisé de la maternelle à la 6^{ème} de demander un horaire de début de poste décalé, pour accompagner son ou ses enfants le jour de la rentrée scolaire.

(Voir accord égalité H/F du 6 déc 2011)

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

AVANTAGES

Garde d'enfant

Eram participe au frais de garde de vos enfants de moins de trois ans.

Par le biais d'un carnet de titre CESTU pré financés d'une valeur de 500 € dont sa participation annuelle sera de 50%, **soit 250 € par enfant.**

Pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail inférieur à vingt heures, la valeur du carnet sera de 250 € et la participation de l'entreprise sera également de 50%, **soit 125 € par enfant.**

Cette mesure est accordée aux salariés justifiant d'une ancienneté de trois ans et dont le contrat de travail n'est pas suspendu.

CF accord sur égalité hommes/femmes du 6 déc 2011

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

PREVOYANCE

Tous les salariés sont couverts par un contrat de prévoyance Mutex pour :

- L'invalidité
- Incapacité de travail

Modalité de prise en charge de l'entreprise en cas de décès :

- Pour les non Cadres :
6 mois de salaire + 1 mois par enfant à charge
- Pour les cadres :
Application du contrat Générali assurance, le montant varie selon l'option retenue par les cadres.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

Complémentaire santé



En tant que salarié du groupe Eram, vous bénéficiez d'une mutuelle inter-entreprises gérée par un conseil d'administration composé de salariés du groupe ERAM.

Vous pouvez avoir les informations concernant votre contrat et les tarifs de cotisation en allant sur : www.harmonie-mutuelle.fr

Ou en contactant la responsable du service de la mutuelle de l'entreprise :

Mme LEFORT Brigitte - 02 41 75 30 61

[N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :](#)

Didier BOURGET - Président de la mutuelle interentreprises

DSC / DS / ELU CE / DP / CHSCT

dibourget@orange.fr - 06 79 03 94 44

BON A SAVOIR

Mutation des Salariés

Mesures d'accompagnement

En cas de mutation du salarié, **décidée par l'employeur**, au sein de l'entreprise ou du groupe Eram, et **devant entraîner un changement de lieu de résidence**, un accompagnement de la mobilité géographique est prévu :

- Le salarié a la possibilité de **prendre 2 jours** pour se rendre sur son futur lieu d'affectation, afin de lui faciliter les démarches nécessaires à son installation. **Cette période est rémunérée** sur la base de son salaire habituel. L'entreprise prendra à sa charge les frais engagés par le salarié et son conjoint, pendant son déplacement.
- Prise en charge par l'entreprise pour **une durée d'un mois**, des frais de logement provisoire (hôtel, gîte, etc...) du salarié, de son conjoint et de ses enfants pour la période d'arrivée du salarié sur son nouveau lieu de travail jusqu'à ce qu'il emménage dans son nouveau logement.
- Dans le cas d'une mutation au sein d'une autre société du groupe Eram, **reprise de l'ancienneté acquise** dans la précédente société, avec **garantie du montant de la rémunération** versée dans l'ancienne société et formation dans la nouvelle fonction.

*Accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
du 16 novembre 2012*

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

Mobilité des Salariés

Prime à la mobilité

Suite à la fermeture de leur lieu d'affectation initiale ou de licenciement économique, et en cas d'acceptation de leur mutation vers un autre magasin situé à plus de 35 kms de leur ancienne affectation (*Eram, Texto, Gémo, Bocage, France Arno, TBS, Staggy*), le salarié peut bénéficier d'une "prime à la mobilité" calculée en fonction de son lieu de mutation.

- Si le salarié est muté dans un magasin situé entre 35 kms et 100 kms par rapport à son ancien lieu de travail, le montant de la prime à la mobilité est de 1.800 euros brut.
- Au-delà de 100 kms, cette prime à la mobilité est portée à 2.500 euros brut.

(CF paragraphe 1 sur la mobilité des salariés de l'accord GPEC du 16 novembre 2012)

IMPORTANT : Cette prime est doublée et versée au salarié de l'entreprise si son conjoint ou son concubin "pacsé" justifie que, à l'occasion de cette mutation, il a été obligé de quitter son emploi pour le suivre.

[N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :](#)

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

BON A SAVOIR

Recherche d'Emploi

Recherche d'emploi

Suppression de poste liée à la fermeture du point de vente.

Les salariés cadre et non cadre, ayant **une ancienneté d'au moins 1 ans** dans l'entreprise et dont l'emploi est supprimé en raison de la fermeture de l'établissement où ils sont employés peuvent :

- Bénéficier au cours des 2 derniers mois d'ouverture du magasin, d'une **autorisation d'absence rémunérée de 15 heures par mois** pour un plein temps (*en cas de temps partiel, elle est proportionnelle à la durée du contrat de travail*) justifiée par la recherche d'un nouvel emploi.
- Etre autorisés à **s'absenter chaque jour pendant 2h00** (tant que le total de ces absences n'atteint pas 70 heures), en vue de la recherche d'un emploi, durant la période du délai-congé et jusqu'au moment où un nouvel emploi aura été trouvé. Ces absences, qui ne donneront pas lieu à réduction de salaire, seront fixées d'un commun accord, ou à défaut d'accord, un jour au gré de l'employeur, un jour au gré du salarié.

CF Accord Egalité hommes/femmes du 6 décembre 2011 et Article 29 "Délai-congé " de la convention collective.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse Magasin Eram La Chapelle St Aubin
DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT - **06 13 42 04 33**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**

Syndicat CFTC

UES Eram



Intégrité



Honnêteté



Efficacité



Disponibilité



Respect

Vous partagez nos valeurs:

**Que vous soyez Employé,
Agent de Maitrise ou Cadre ;**

**Que vous soyez sans étiquette,
sympathisant ou déjà engagé ;**

**Que vous soyez en CDD ou en CDI,
à temps partiel ou temps complet ;**

**Que vous souhaitez rejoindre
une équipe unie et soudée
dans la défense et l'amélioration
des droits de TOUS les salariés ;**

**Vos représentants CFTC sont là
pour VOUS !**

Contact CFTC :

**Didier BOURGET - Délégué Syndical Central
06 79 03 94 44 - dibourget@orange.fr**



Vos élus CFTC

SECTEUR NORD

Anne-Sophie BOUYER - Vendeuse **06 52 15 93 14**

Eram Laval 217 - *DS / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT*

Christophe HARRIAU - Vendeur **06 89 83 52 75**

Eram Angers (Ralliement) - *DP / Elu CE & CCE / Elu CHSCT*

Maryse DUTRIAUX - Vendeuse **06 13 42 04 33**

Eram La Chapelle St Aubin - *DP / Elue CE / Elue CHSCT*

Thierry Deken - Vendeur **06 58 22 48 71**

Eram Abbeville 1075 - *Elu CE & CCE*

Stéphanie MOREIRA - Vendeuse **07 86 52 92 23**

Eram Tours 2286 - *Elue CE & CCE*

Jimmy DESVAUX - Vendeur **06 02 62 94 73**

Eram Coquelles 1592 - *DP*

Myriam DUPPY - Vendeuse **03 87 36 21 11**

Eram Metz 1673 - *DP*

Vos élus CFTC

SECTEUR PARIS

Didier BOURGET 06 79 03 94 44

DSC / DS / DP / Elu CE / Elu CHSCT

Edline VAVAL – Vendeuse 06 09 69 94 56

Eram Aubervilliers 2341 - *DP / Elue CE & CCE*

Vanessa DUCROS – Vendeuse 06 50 59 87 34

Eram Pontault Combault 1444 - *DP / Elue CE & CCE*

Ousmane DIARRA – Manutentionnaire 06 52 82 49 44

Eram Rosny sous Bois 0076 - *DP / Elu CE*

Irène LACOTE – Vendeuse 06 22 79 74 68

Eram Aulnay sous Bois Parinor 85 - *DP / Elue CE & CCE*

Abdelhakim ALLOU – Manutentionnaire 06 45 99 47 57

Eram Paris Forum des halles 2318 - *DP / Elu CE & CCE*

Sigolène GOARANT – Vendeuse 06 06 75 97 28

Eram Paris République 0140 - *DP / Elue CE*

Linda RENAULT – Vendeuse 07 60 24 03 34

Eram Paris République 0140 - *DP / Elue CE*

Vos élus CFTC

SECTEUR SUD

Julie LLABRES – Vendeuse **06 73 54 86 60**

Eram Roques / Garonne 2307 - *DP / Elue CE & CCE*

Séverine ARNAUD - Vendeuse **06 61 88 98 51**

Eram Lyon Part Dieu 0088 - *DP / Elue CE & CCE*

Delmina GOMES - Vendeuse **06 25 08 91 64**

Eram Avignon 2277 - *DP / Elue CE & CCE*

Nathalia STECHER - Vendeuse **06 17 92 49 30**

Eram St Etienne 0006 - *DP / Elue CE & CCE*

Caroline STEFANI - Vendeuse **06 76 97 08 26**

Eram Hyeres 1793 - *DP / Elue CE*

Valérie BUCCANFUSO - Vendeuse **06 82 62 44 27**

Eram Nimes 1941 - *DP / Elue CE*

Laëtitia GUILLET - Vendeuse **06 82 01 90 72**

Eram Tarbes 2076 – *DP*

Falonne MONTALBETTI - Vendeuse **06 82 98 30 30**

Eram Toulouse 0145 - *DP*

**Des élus qui vous ressemblent,
un syndicat qui vous rassemble !**



Anne-Sophie BOUYER

Vendeuse Magasin éram Laval
DS secteur Nord / DP / Elue CE & CCE / Elue CHSCT
06 52 15 93 14

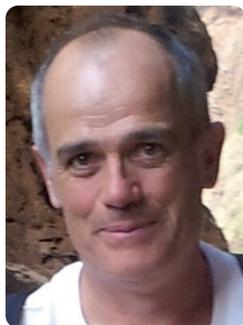
Maryse DUTRIUX

Vendeuse Magasin éram La Chapelle St Aubin
DP / Elue CE / Elue CHSCT
06 13 42 04 33



Christophe HARRIAU

Vendeur Magasin éram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT
06 89 83 52 75



Didier BOURGET

Délégué Syndical Central
DS secteur Paris / DP / Elu CE & CCE / Elu CHSCT
06 79 03 94 44



UN PROBLÈME, UNE QUESTION, BESOIN D'AIDE ?

Vos élus vous ressemblent, ils sont comme vous : salariés d'éram. Ils sont les interlocuteurs, les négociateurs et les médiateurs entre les salariés et les dirigeants de l'entreprise. **N'hésitez pas à les contacter !**